

Sous la coordination de
Domitille Caillat
et Bertrand Verine

Manuel d'analyse du discours

Perspectives contemporaines

Licence **Master Doctorat**

Manuel d'analyse du discours

Perspectives contemporaines

Sous la coordination de
Domitille Caillat
et Bertrand Verine

Manuel d'analyse du discours

Perspectives contemporaines

Cet ouvrage n'aurait pu paraître sans l'appui du laboratoire Praxiling.



Nous remercions chaleureusement les groupes M6, Publicis et la Maison de la Pub de nous avoir autorisés gracieusement à reproduire certains éléments de notre corpus.

Nous remercions également pour la cession des droits le groupe Le Monde, Libération, les Éditions Croque-Futur et l'INA.



Pour toute information sur notre fonds et les nouveautés dans votre domaine de spécialisation, consultez notre site web : www.deboecksuperieur.com

© De Boeck Supérieur s.a., 2024
Rue du Bosquet, 7 – B-1348 Louvain-la-Neuve

1^{re} édition

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale, Paris : novembre 2024

Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles : 2024/13647/151

ISSN 0779-4614

ISBN 978-2-8073-6055-6

Sommaire

Introduction	7
Chapitre I Classification des discours.....	13
Chapitre II Énonciation	27
Chapitre III Structuration.....	49
Chapitre IV Production de sens	71
Chapitre V Hétérogénéité(s) énonciative(s).....	93
Chapitre VI Argumentation.....	115
Chapitre VII Analyses outillées.....	135
 Corpus	 163
Convention de transcription	163
D01. Allocution du président E. Macron.....	164
D02. Lettre d'un Poilu de la Grande Guerre.....	167
D03. Article «Contre Dieudonné, Valls a raison».....	168
D04. Poème «La Mort des amants»	171
D05. Interview de B. Tapie	172
D06. Dialogue entre D. Cohn Bendit et J.-L. Mélenchon.....	175
D07. Fable «Le Chat et un vieux Rat»	176
D08. Portrait de J. Gréco	178
D09. Contribution de l'anthropologue Fr. Héritier	180
D10. Tweet du président E. Macron.....	182
D11. Article «C'était quand, la "dernière chance" ?»	184
D12. Roman <i>Le Père Goriot</i>	186
D13. Spot télévisé «La carotte démotivée»	187
D14. Pièce <i>Le Misanthrope</i>	188
 Index	 189
Table des matières	193

Introduction

D. Caillat et B. Verine

Cet ouvrage a pour but de présenter de manière accessible les principaux outils méthodologiques de l'analyse du discours et, plus encore, de montrer comment on la met en œuvre sur un large éventail d'exemples attestés. Il est donc le prolongement opérationnel des deux éditions du dictionnaire *Termes et concepts pour l'analyse du discours* produit par le laboratoire Praxiling (Détrie Catherine, Siblot Paul, Verine Bertrand et Steuckardt Agnès (dir.), [2001] 2017, Paris : Champion).

1. OBJET ET MÉTHODE

Notre objet d'étude est le discours comme contribution langagière à une situation. Dans l'usage courant, on dit qu'on fait un *discours* quand on prend la parole dans certaines conditions particulières, alors qu'on rédige un *texte* quand on met en forme un écrit. En analyse du discours, ces mots désignent en réalité deux manières différentes d'appréhender le même objet langagier :

- le texte renvoie à un ensemble de formes linguistiques structurées en une unité cohérente et cohésive ; on peut donc parler de *texte* à propos d'un ensemble de formes écrites comme à propos d'un ensemble de formes orales (message sur répondeur téléphonique, conversation, émission de radio ou de télévision...);
- le discours renvoie à l'ensemble que constitue le texte avec les paramètres de son contexte de production ; on peut donc là encore parler de *discours* aussi bien pour des formes orales que des formes écrites (article scientifique, poème, roman...).

C'est donc à ce dernier objet, et plus précisément aux différentes manières de l'appréhender, qu'est consacré cet ouvrage. De manière générale, les divers courants de l'analyse du discours visent à étudier les conditions de production et de circulation des discours, afin de comprendre leurs rôles dans la construction des identités individuelles, des relations interpersonnelles et des interactions sociales. Dans ce champ, le laboratoire Praxiling s'efforce «non seulement de décrire les discours par le biais des moyens linguistiques ou paralinguistiques mobilisés, mais aussi de construire une compréhension de la production de sens elle-même, c'est-à-dire des opérations nécessaires à la réalisation du sens produit» (*ibid.* : 9).

Concrètement, il s'agit de comprendre les propriétés communes et les particularités de l'utilisation du langage dans ses différentes manifestations : en relation immédiate (à l'oral), quasi synchrone (dans la communication numérique) ou différée (à l'écrit notamment). L'ouvrage propose ainsi un aperçu synthétique des manières d'approcher cet objet dans le domaine des sciences du langage. On y présentera donc les différentes façons de classer les discours selon leurs paramètres de base (chapitre I), les marques par lesquelles s'y inscrivent la ou les personnes qui les produisent et à qui ils s'adressent (chapitre II), les manières dont ils sont délimités et structurés (chapitre III), les façons dont ils catégorisent ce dont ils parlent (chapitre IV), les relations qu'ils entretiennent avec d'autres discours (chapitre V) et les modifications qu'ils visent à produire dans la situation où ils s'insèrent (chapitre VI). Ces méthodes sont aujourd'hui renouvelées par le développement des outils informatiques, qui permettent de collecter et d'analyser de très grandes quantités de discours (chapitre VII).

2. FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'OUVRAGE

On trouvera dans chacun des sept chapitres une synthèse des principaux outils théoriques, une série d'exercices, leurs corrigés et quelques propositions de lectures (dix au maximum) pour approfondir chaque problématique. Les présentations théoriques sont volontairement rapides, notamment car il existe plusieurs dictionnaires et monographies développant les notions utilisées : en particulier, nous n'avons pas redéveloppé certains points dont on trouve tous les détails dans les grammaires (aux chapitres II et III essentiellement). Mais c'est aussi et avant tout dans la volonté de laisser la part belle aux applications pratiques de ces éléments théoriques.

L'originalité de ce manuel réside en effet dans la place accordée aux exercices et dans la diversité de leurs supports : de l'ouverture du *Misanthrope* à la cérémonie des Molières 2017, en passant par des lettres de poilus de la Grande Guerre, un spot publicitaire, des articles de presse, des interviews

radiophoniques, une allocution présidentielle et des interactions en milieu scolaire, ce sont des productions langagières variées qui sont ici passées au crible des outils de l'analyse du discours.

En fin d'ouvrage, la section «Corpus» reproduit les discours qui servent d'illustrations privilégiées aux sections théoriques et de supports pour les exercices. L'«Index» précise les pages des sections où chaque notion est contextualisée et définie, ou mise en œuvre dans un ou plusieurs exemples. Nous ne proposons pas de bibliographie générale, dans la mesure où les articles et ouvrages majeurs sur chacune des notions sont cités au fil des présentations théoriques et listés à la fin de chaque chapitre dans les rubriques «Lectures pour approfondir», qui leur ajoutent quelques références complémentaires. Certains chapitres comprennent également une section «Ressources externes à l'ouvrage», lorsqu'ils mentionnent des exemples issus de corpus existants (chapitres II, V et VII).

3. CHOIX RÉDACTIONNELS

3.1. Renvois

Le renvoi aux discours reproduits dans le «Corpus» en fin d'ouvrage se fait par la mention [D + numéro d'ordre], la numérotation étant fondée sur l'ordre de leur apparition dans le livre.

Pour ne pas surcharger le texte, quand nous renvoyons à une section précise de l'ouvrage, nous indiquons entre parenthèses le numéro de chapitre suivi du numéro de section (ex. : V, 2.3.). En revanche, quand nous renvoyons à l'ensemble d'un chapitre, nous l'indiquons par la mention «chapitre X». Dans le cadre d'un renvoi intrachapitre, le numéro de section est précédé de la mention *infra* ou *supra*.

L'abréviation *ibid.* signale un nouveau renvoi à la dernière source citée précédemment.

3.2. Exemples

De nombreux exemples sont mentionnés au fil de l'ouvrage. L'italique indique les exemples fabriqués, dans le cours du texte (*exemple*) et en citation détachée :

[1] *Exemple.*

Les exemples attestés sont quant à eux cités entre guillemets dans le cours du texte («Exemple»), et sans mise en relief particulière quand ils sont détachés, à moins que cette mise en relief (tout comme certaines particularités orthographiques) ne soit d'origine, notamment dans les articles de presse :

[2] Exemple.

En dehors de ces cas de figure, l'usage de l'italique est réservé aux mots faisant l'objet d'une définition et aux emprunts à une langue étrangère.

Les exemples attestés issus de discours oraux sont :

- parfois reproduits dans une écriture standardisée, lorsqu'ils ont fait l'objet d'une réécriture officielle (comme l'allocution d'E. Macron reproduite en D1, disponible sur le site de l'Élysée),
- le plus souvent transcrits selon les normes de la convention ICOR, bien qu'il ne s'agisse pas toujours de la convention de transcription du corpus d'origine. Ces normes sont précisées au début de la section «Corpus».

Pour faciliter la lecture, tous les exemples attestés oraux cités dans le corps du texte sont reproduits dans une écriture standardisée (effacement des normes de transcription, des répétitions et ratés en tous genres, ajout des majuscules orthographiques), à moins qu'un phénomène propre à l'élocution orale ne fasse l'objet d'un commentaire particulier dans l'analyse. Sur le même principe, quand des vers sont reproduits dans le corps du texte, c'est de manière continue et sans leur majuscule initiale (à moins que l'une d'elles coïncide avec le début de l'extrait cité).

Les énoncés oraux qui n'ont pas fait l'objet d'une réécriture officielle, lorsqu'ils font l'objet d'une citation détachée, ne se voient pas attribuer de majuscule initiale ni de point final, au contraire des autres exemples cités (attestés ou non, écrits et oraux), dès lors qu'il s'agit d'énoncés interprétables comme tels. Nous ne signalons en outre que les coupures («[...]») opérées en leur sein, et non celles intervenant en début et/ou en fin d'énoncés.

Les références des exemples attestés (dans le texte ou entre parenthèses en fin de citation) prennent trois formes principales :

- les extraits issus d'un discours du corpus sont accompagnés par l'indication [D + numéro d'ordre], renvoyant au texte reproduit en fin d'ouvrage, et par un numéro de paragraphe («§»), de ligne ou de vers selon la nature du discours ;
- les exemples provenant de sources diverses sont accompagnés par la mention de l'œuvre, du journal, du réseau social et de leur date, ou d'une circonstance privée (courriel, conversation) ;
- les citations empruntées à d'autres corpus sont renseignées sous forme abrégée dans le cours du texte ou en fin d'exemple, puis référencées précisément en fin de chapitre dans la section «Ressources externes à l'ouvrage».

3.3. Corpus

Sous ce même titre, nous reproduisons en fin d'ouvrage l'intégralité ou des extraits substantiels de quatorze discours qui fournissent de nombreux exemples et sujets d'exercices au fil des chapitres. Nous listons pour chacun,

au début de leur reproduction, les sections où il est commenté et analysé. Chaque discours est brièvement contextualisé, avec mention de sa source (textuelle ou audiovisuelle), et le cas échéant, de sa disponibilité sur Internet.

Lorsque des coupes ont été faites à l'intérieur d'un des discours du corpus, la numérotation des paragraphes (pour les articles de presse), des lignes (pour les textes en prose et les transcriptions de l'oral) ou des vers (pour la fable et le poème) est discontinue. Fondée sur la version sans coupure, cette numérotation discontinue permet de rendre compte de l'ampleur des passages non reproduits. Dans cette section de fin d'ouvrage, les coupes opérées au début ou à la fin d'un discours sont classiquement indiquées par des points de suspension entre crochets.

3.4. Schématisations en formules

Dans plusieurs chapitres, il a été indispensable de schématiser certains éléments et leurs relations par des formules. En cours de texte, ces formalisations apparaissent entre crochets avec les symbolisations suivantes :

- les éléments verbaux exemplaires sont en italique ;
- au chapitre IV, les inconnues A et P renvoient à l'agent et au patient d'une structure verbale ;
- au chapitre V, [E] renvoie à l'acte d'énonciation du locuteur et [e] renvoie à un autre acte d'énonciation, décelable dans [E] sous la forme [x], qui est l'image (représentation ou reformulation) de cette autre énonciation ; [y] renvoie à l'acte d'énonciation que le locuteur oppose parfois à [x] dans [E].
- au chapitre VI, [C] est utilisé pour conclusion, [D] pour donnée et [G] pour garantie ; l'ajout de « ' » à [C] ou [D] indique le caractère secondaire d'une conclusion ou d'une donnée.

3.5. Contributeurs

Au début de chaque chapitre sont listés les auteurs qui y ont participé, le premier auteur mentionné étant responsable de sa coordination. Neuf des treize contributeurs de ce manuel ont participé à la seconde édition des *Termes et concepts pour l'analyse du discours* : Jacques Bres, Christelle Dodane, Fabrice Hirsch, Giancarlo Luxardo, Aleksandra Nowakowska, Jean-Marc Sarale, Agnès Steuckardt, Maud Verdier et Bertrand Verine. Quatre nouveaux chercheurs apportent leurs compétences au présent travail : Domitille Caillat, Frédéric Calas, Sascha Diwersy et Corinne Gomila.

Domitille Caillat a coordonné l'ensemble du processus d'élaboration. En partenariat avec Bertrand Verine, elle a veillé à l'homogénéité formelle et à la cohérence de l'ouvrage.

4. POINT TERMINOLOGIQUE : LOCUTEUR, ÉNONCIATEUR, ALLOCUTAIRE(S), INTERLOCUTEURS

À côté des mots *texte* et *discours* (définis *supra* 1.), quelques termes constamment utilisés au fil de l'ouvrage nécessitent des définitions préalables.

Au sens général, le locuteur est celui qui a la parole (à l'oral comme à l'écrit). Dans le sens spécifique nécessaire à l'analyse du discours (notamment aux chapitres II, V et VI), le locuteur est plus concrètement l'instance de profération du message, qui actualise l'énoncé dans sa dimension de dire – dimension corporelle de la voix (ou de l'écriture), qui est une signature sonore (ou graphique) du sujet parlant. Pour faciliter la lecture, on utilise la forme morphologiquement masculine comme coiffant la distinction masculin/féminin (locuteur/locutrice), sauf quand on commente le discours effectif d'une locutrice.

L'énonciateur est l'instance à partir de laquelle l'énoncé est actualisé dans ses dimensions lexico-sémantique, déictique, syntaxique et modale. Il coréfère le plus souvent avec le locuteur, mais ce n'est pas toujours le cas. Prenons l'exemple de la récitation. Si une élève récite «Je me souviens des jours anciens et je pleure» (P. Verlaine, «Chanson d'automne», 1866), il est bien évident qu'elle est la locutrice – c'est elle qui profère le poème –, mais elle n'en est pas l'énonciatrice : le «je» ne réfère pas à l'élève, mais à l'instance d'énonciation du poème. La distinction locuteur / énonciateur est particulièrement pertinente dans l'analyse des énoncés dialogiques (chapitre V).

L'allocutaire ou les allocutaires sont celles ou ceux à qui s'adresse le locuteur (et qui dans le régime dialogal, peuvent devenir locuteurs à leur tour). L'exercice de la parole implique en effet normalement une allocution, c'est-à-dire l'existence d'un destinataire physiquement distinct du locuteur (s'il est possible de soliloquer, il est difficile de reconnaître à ce type de discours une fonction communicative). Même sous forme écrite, de la lettre avec coupon-réponse jusqu'au message jeté dans une bouteille à la mer, tout discours s'adresse à quelqu'un.

Les interlocuteurs sont le locuteur et le ou les allocutaires. Toutefois, on utilise parfois le mot au sens d'allocutaire(s) pour éviter des répétitions.

Chapitre I

Classification des discours

Sous la responsabilité de J. Bres, avec D. Caillat et J.-M. Sarale.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser spontanément, on ne passe pas directement de la langue au discours : l'actualisation de la langue en discours s'effectue par l'intermédiaire de médiations que l'on peut classer en cinq catégories : les praxis discursives, les régimes interactionnels, les genres du discours, les types de mise en texte, et les modalités sémiotiques.

La production du discours doit se mouler non seulement dans les formes linguistiques de la langue (phonétique, lexique, morphosyntaxe), mais également dans les formes discursives de combinaison des formes de langue, et prendre en compte leur caractère approprié ou non dans tel ou tel contexte. Prendre la parole ou la plume, c'est non seulement le faire dans telle langue, mais également dans les cadres :

- d'une sphère de l'activité sociale qui détermine telle praxis discursive,
- d'un genre du discours,
- d'un type de mise en texte,
- d'un régime interactionnel
- et d'une ou plusieurs modalités sémiotiques.

Ces cadres imposent tendanciellement leurs contraintes comme la langue impose les siennes (même si les contraintes de discours sont généralement moins fortes que les contraintes de langue). Par exemple, le discours du président de la République tenu lors du point presse à Mulhouse le 18 février 2020 (D01) relève de la praxis discursive politique, se réalise en régime monologal et selon les modalités vocale et gestuelle de l'oral, s'inscrit dans le genre allocution, et se développe selon le type textuel (essentiellement) argumentatif.

1. PRAXIS DISCURSIVES

Les différentes sphères de l'activité sociale produisent et structurent différentes praxis (ensembles d'activités en vue d'un résultat) : matérielles, symbolique, discursives... À chaque sphère de l'activité sociale correspond ainsi une praxis discursive :

sphère de l'activité artistique	→ praxis discursive artistique
sphère de l'activité institutionnelle	→ praxis discursive institutionnelle
sphère de l'activité journalistique	→ praxis discursive journalistique
sphère de l'activité professionnelle	→ praxis discursive professionnelle
sphère de l'activité politique	→ praxis discursive politique
sphère de l'activité publicitaire	→ praxis discursive publicitaire
sphère de l'activité religieuse	→ praxis discursive religieuse
sphère de l'activité scientifique	→ praxis discursive scientifique,
etc.	

Ces praxis discursives sont susceptibles de sous-catégorisations : on peut distinguer dans la praxis artistique les praxis discursives littéraire, musicale, picturale, etc. Elles peuvent aussi être croisées : par exemple, le croisement des activités politique et journalistique produit la praxis discursive journalistique politique.

Chacune de ces praxis discursives est identifiable et peut être décrite à partir de différents paramètres, notamment par :

- (i) Ses lieux de production et de circulation. La pratique discursive journalistique se réalise principalement dans/sur les médias : journaux, radio, télévision, réseaux sociaux, mais pas dans un lieu de culte religieux. On peut expliquer les malaises dont on souffre dans le cabinet médical de son médecin, mais pas sur la place publique, à moins d'être le président de la République, dont la santé est une affaire qui concerne toute la nation. Ainsi le président américain, D. Trump, infecté par le virus de la COVID-19 (octobre 2020), est-il intervenu sur les médias télévisuels et numériques pour donner des nouvelles de sa santé ; le président français, E. Macron, également infecté, a fait de même en postant une vidéo (18/12/2020).
- (ii) Sa thématique. Chaque praxis a un (ou plusieurs) objet(s) de discours principaux : l'objet principal de la praxis scientifique en sciences du langage est la description des faits de langue(s) et de discours. Le discours d'un enseignant en sciences du langage à l'université peut, voire doit, analyser par exemple la syntaxe du passif en français ou le discours politique de tel ou tel parti, mais pas vanter ou critiquer de façon partisane les options qui y sont défendues. Ce dernier objet de discours relève de la praxis politique.

- (iii) La variété de langue utilisée. Les praxis scientifique et politique notamment demandent d'user de la variété normée de la langue, et de ne pas recourir à la variété familière (ou hyponormée). Tout écart est relevé, voire sanctionné : lors d'une conférence de presse (praxis politique) en janvier 2008, le président N. Sarkozy déclare aux journalistes « Avec Carla, c'est du sérieux ». L'expression, jugée par trop familière par la presse, a fait l'objet de moqueries et a contribué à la baisse de popularité de l'homme politique. Ce même énoncé, actualisé dans la sphère familière, n'aurait suscité aucune plaisanterie.
- (iv) Le but pragmatique assigné (voir III, 2.). La praxis discursive journalistique a pour but d'informer, la praxis scientifique universitaire de produire et de transmettre des connaissances. Différentes praxis ont pour but de convaincre (voir chapitre VI), mais avec des finalités diverses : pour faire acheter (praxis publicitaire), pour faire croire (praxis religieuse), pour faire adhérer (praxis politique). Le but principal de la praxis conversationnelle, qui peut être localement de convaincre, est plus généralement de créer, développer, et entretenir les liens sociaux.
- (v) Les genres du discours (voir *infra* 3.) par lesquels elle se réalise : le sermon est typique de la praxis religieuse mais pas des autres praxis. Le texte de loi relève des praxis institutionnelle et politique, la chanson folklorique de la praxis artistique. Les transgressions sont très significatives, comme lorsque le député J. Lassalle, en 2013, interrompt l'intervention politique de N. Sarkozy, se lève pour entonner le chant béarnais (également hymne occitan) « Se canto » dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, et se fait rappeler à l'ordre vertement par le président de ladite assemblée.

Si les praxis discursives ont leurs spécificités qui permettent de les distinguer, on observe des proximités, voire des perméabilités qui font qu'un même discours peut relever de différentes praxis : par exemple, le *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes* de J.-J. Rousseau (1754) ressortit aux praxis discursives philosophique, politique et littéraire.

2. RÉGIMES INTERACTIONNELS

Du fait de la vocation communicative du langage verbal, un discours est par essence adressé (plus ou moins explicitement) à un ou des allocutaires, et se trouve pris à ce titre dans une interaction (plus ou moins vaste) dont le régime influence et conditionne son mode de déroulement. Ainsi un discours peut-il se réaliser selon le régime dialogal, selon le régime monologal et, plus récemment, selon le régime quasi dialogal que permet la technologie informatique.

- Le régime dialogal se réalise dans les modalités vocale et gestuelle de l'oral (et secondairement dans les modalités propres à l'écrit). Il recouvre les situations d'interaction entre deux interlocuteurs au moins qui échangent de manière synchrone, en présence (face-à-face) ou à distance (téléphone, visio). Il en résulte les quatre caractéristiques suivantes :
 - (i) une alternance immédiate des tours de parole qui s'opère de manière relativement organisée (et pour partie corrélée au genre), les locuteurs ayant tendance à parler chacun à leur tour, en respectant un équilibre de longueur et de contenu (il est ainsi généralement mal admis de monopoliser la parole et de ne parler que de soi, sauf dans le cadre d'une interview par exemple), et en maintenant un bref intervalle de temps entre les tours pour éviter de donner l'impression de couper la parole ;
 - (ii) l'interaction entre les tours de parole, qui ne sont pas simplement successifs, mais entretiennent une relation de co-dépendance et forment des échanges ;
 - (iii) la possibilité pour l'allocutaire d'intervenir sur le discours en train de se faire, par des chevauchements de parole et des interruptions de tour réalisés dans une intention coopérative régulatrice (manifester son intérêt et son engagement dans l'interaction) ou compétitive (volonté de ravir la parole), et parfois involontaire (mauvaise interprétation des frontières de tours) ;
 - (iv) l'impossibilité pour le locuteur d'effacer les ébauches de son discours, qui s'élabore notamment en fonction des réactions (immédiates ou anticipées) de l'allocutaire, et dont les ratés (hésitations, reformulations, faux départs, changements de parcours syntaxiques, etc.) témoignent de la construction en train de se faire.

En fonction du nombre d'interlocuteurs, on parle de *dialogue*, de *trilogie*, ou de *polylogie*. Relèvent du régime dialogal des genres discursifs comme la conversation, l'interview, le débat, etc., et sous une forme représentée, à l'écrit, le texte théâtral, le compte rendu de débat, le dialogue philosophique, etc. (voir aussi III, 1.1.).

- Le régime monologal se réalise autant sous les modalités vocale et gestuelle (à l'oral), que scripturale et éventuellement iconographique (à l'écrit). Il recouvre les situations où seul un locuteur s'exprime, à l'intention d'un allocutaire qui ne peut pas intervenir en retour, soit parce qu'il n'est pas autorisé à le faire (ex. : conférence), soit parce qu'il ne le peut pas du fait de l'asynchronie de l'interaction (ex. : article de presse, notamment). Il en résulte cette fois les caractéristiques suivantes :
 - (i) l'absence d'alternance de tours de parole, qui ne peut se faire qu'en différé (ex. : courrier des lecteurs dans un journal ou questions à la fin d'un cours magistral) ;

- (ii) une interaction plus diffuse du discours avec les autres discours qui l'ont précédé ou qui pourraient lui succéder (voir V, 1.), qui implique parfois la reconstruction ou l'anticipation d'échanges que la contrainte de réaction différée fait éclater, et dont résulte une organisation interne spécifique du discours (plus ou moins planifiée ou improvisée);
- (iii) l'impossibilité pour l'allocutaire d'intervenir sur le discours en train de se faire par des chevauchements de parole et des interruptions de tour;
- (iv) la possibilité pour le locuteur de retravailler les ébauches de son discours, même si dans les formes orales de ce régime toutefois, l'immédiateté de l'élocution comme la possible présence de l'allocutaire (qui peut donner des signes non verbaux d'impatience, par exemple) peut engendrer quelques ratés du discours.

Relèvent du régime monologal des genres discursifs comme le reportage, la tribune, l'épithaphe, la lettre, le roman, la conférence, etc. (voir aussi III, 1.2.).

- Le régime quasi-dialogal se réalise à l'écrit sous des modalités scripturale et iconographique. Il se définit par la combinaison de certaines caractéristiques des deux régimes précédents. Comme le régime dialogal, il fait interagir deux interlocuteurs au moins, mais du fait des contraintes technologiques caractéristiques de ce régime, les échanges ne se font qu'en quasi-synchronie; il en résulte, à l'image du régime monologal, une limitation des possibilités de réactions de l'allocutaire, qui ne découvre le discours qu'une fois produit. Les caractéristiques du régime quasi-dialogal sont ainsi :

- (i) une alternance quasi immédiate des tours de parole;
- (ii) l'interaction entre les tours de parole, qui se complètent et se répondent, mais souvent avec un certain décalage;
- (iii) l'impossibilité pour l'allocutaire d'intervenir sur le discours en train de se faire par des chevauchements de parole et des interruptions de tour;
- (iv) la possibilité pour le locuteur de retravailler son discours, même si cette forme d'écrit est généralement plus spontanée (car plus rapide) que l'écrit monologal, et donc plus à même de contenir certains ratés.

Relèvent du régime quasi-dialogal certains échanges médiés par écran (voir aussi III, 1.3.) tels que les échanges par *chats*, par SMS, ou sur les forums en ligne (et aussi certains courriels, voir analyse 6.2.2.).

3. GENRES DU DISCOURS

Les différentes praxis discursives se réalisent à travers des genres qui peuvent être définis comme des formes abstraites, relativement stables, qui déterminent la structure du discours.

La notion de genre de discours, initialement travaillée en poétique (les genres littéraires : tragédie, comédie, oraison funèbre, sonnet, etc.) et en rhétorique (les genres oratoires : genres délibératif, judiciaire, épидictique), fait partie, au moins depuis Bakhtine, des outils de l'analyse du discours. «Comme Jourdain chez Molière, qui parlait en prose sans le soupçonner, nous parlons en genres – variés – sans en soupçonner l'existence» (Bakhtine, [1952] 1984 : 285).

Les genres du discours se signalent notamment par les propriétés suivantes :

- (i) Multiplicité. Ils sont nombreux, voire innombrables. Soit, en vrac : lettre, nécrologie, loi, spot publicitaire, débat, dicton, thèse, épigramme, contrat, bulletin météo, tutoriel, brève, recette de cuisine, graffiti, etc. Nous assistons actuellement, induits par la communication électronique, à la naissance et au développement de plusieurs genres qui n'existaient pas il y a encore trente ans : courriel, *chat*, forum, SMS, tweet notamment.
- (ii) Hétérogénéité. Les genres du discours sont extrêmement disparates, du fait notamment de leur différence de visée (*supra* 1.) : quel rapport entre une oraison funèbre et une déclaration d'amour, entre une brève journalistique et un roman ?
- (iii) Variabilité des contraintes qu'ils imposent. Si certains genres sont fortement standardisés dans des rituels au point de ne laisser aucune liberté au locuteur qui ne peut que reconduire des formules stéréotypées (condoléances, commandement militaire, prière, proverbe), d'autres laissent plus d'initiative à la créativité (conversation, roman, exposé scientifique).
- (iv) Acquisition. Certains genres font l'objet d'un apprentissage spécifique et d'une explicitation théorique, notamment les genres relevant de la praxis artistique littéraire (ex. : sonnet) et de la praxis didactique (ex. : dissertation). Mais la plupart d'entre eux s'acquièrent simultanément à l'apprentissage de la langue de façon implicite, le locuteur pouvant parfaitement les maîtriser tout en ignorant jusqu'à leur existence théorique (ex. : conversation).

Certains genres sont (presque) exclusivement liés à telle ou telle praxis discursive : l'allocution à la praxis politique, le sermon à la praxis religieuse, le roman à la praxis artistique littéraire. D'autres sont transpraxis : typiquement la lettre, que l'on trouve dans les praxis religieuse (les *Lettres* de Saint Paul,

Manuel d'analyse du discours

Ce manuel présente de manière accessible les principaux outils méthodologiques de l'analyse du discours et montre comment on la met en œuvre sur un large éventail d'exemples attestés : articles de presse, interview télévisée, lettre de poilus, sketch d'humoriste, fables, tweets et SMS, etc.

Rédigé à plusieurs mains par des spécialistes de différents champs des sciences du langage (interaction, stylistique, phonétique, argumentation, gestualité, traitement automatique, etc.), il propose un aperçu de la discipline telle qu'elle se pratique aujourd'hui dans sa grande diversité.

Il trouve son originalité dans son organisation autour d'entrées innovantes et dans l'application des notions et des outils à la diversité des discours écrits et oraux. Chacun des sept chapitres qui le composent offre une synthèse des principaux outils théoriques, une série d'exercices, leurs corrigés et quelques propositions de lectures pour approfondir chaque problématique.

Domitille CAILLAT est maître de conférences en sciences du langage. Ses recherches portent sur l'étude d'interactions orales envisagées dans une perspective multimodale.

Bertrand VERINE est maître de conférences honoraire en linguistique française. Ses travaux en stylistique couvrent tous les genres du discours, des SMS au roman choral.

Avec les contributions de : Jacques Bres, Domitille Caillat, Frédéric Calas, Sascha Diwersy, Christelle Dodane, Corinne Gomila, Fabrice Hirsch, Giancarlo Luxardo, Aleksandra Nowakowska, Jean-Marc Sarale, Agnès Steuckardt, Maud Verdier et Bertrand Verine.

Ce projet a été réalisé au sein du laboratoire Praxiling (Université Paul-Valéry Montpellier 3 – CNRS UMR 5267).



24,90 €

www.deboecksuperieur.com

 PRAXILING